

13 jan 2006 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 13 janvier 2006](#)

Afghanistan

Prolongation de l'appui technique belge aux opérations F-16 de l'EEAW

Prolongation de l'appui technique belge aux opérations F-16 de l'EEAW

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la prolongation, en 2006, de l'appui technique belge aux opérations F-16 de l'Expeditionary Air Wing (EEAW) en Afghanistan, dans le cadre de l'EPAF (*). Les opérations d'appui aérien au profit de l'ISAF (**) en Afghanistan sont assurées par l'engagement de F-16 belges et néerlandais jusqu'au 15 janvier 2006. Dans le cadre des accords de coopération EEAW, la Belgique continuera à appuyer les opérations F-16 pendant un an après cette date. La Belgique est en effet le seul partenaire capable de mettre en place certaines capacités essentielles, pour que les autres partenaires EEAW puissent continuer à garantir les opérations aériennes au profit de l'ISAF. Concrètement, outre l'utilisation de l'infrastructure et de services belges au profit du détachement EEAW, l'appui belge aux opérations F-16 consistera au maintien d'un conteneur d'oxygène liquide de 4.200 litres et la prise en charge de son réapprovisionnement par C-130 ainsi qu'au maintien d'une barrière d'arrêt et de 3 opérateurs belges à l'aéroport international de Kaboul (KAIA). Les militaires sont engagés sous le statut pécuniaire "AR 03 - Engagement armé passif - coefficient 4". (*) EPAF = European Participating Air Forces. (**) ISAF = International Security Assistance Force.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe